

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 novembre 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël
à Jérusalem-Est occupée et dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettres identiques datées du 15 novembre 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au cours des trois dernières semaines, Israël, puissance occupante, a amplifié son agression militaire contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La puissance occupante a notamment intensifié sa campagne d'exécutions extrajudiciaires de civils palestiniens, en violation flagrante du droit international, et poursuivi ses incursions et ses attaques militaires contre des villes et des villages palestiniens, provoquant la mort d'au moins 13 Palestiniens, dont 9 enfants, et faisant des dizaines de blessés parmi des civils innocents.

D'autre part, de hauts responsables du Gouvernement israélien, y compris le Premier ministre Ariel Sharon, se sont livrés à des déclarations extrêmement incendiaires à l'encontre de la direction palestinienne et des perspectives de paix. Les actes et les déclarations d'Israël, puissance occupante, n'ont servi qu'à saper et à entraver les efforts faits par l'Autorité palestinienne pour parvenir à un cessez-le-feu durable et réaliser des progrès dans d'autres volets de la Feuille de route, tels que les prochaines élections législatives palestiniennes.

Parmi les nombreux incidents au cours desquels les forces d'occupation israéliennes ont, ces trois dernières semaines, tué des Palestiniens, notamment des enfants, il convient de signaler la mort tragique d'Ahmad Al-Khatib, âgé de 12 ans. Le jeudi 3 novembre 2005, alors que les Palestiniens célébraient la fin du mois sacré musulman du ramadan, les forces d'occupation israéliennes ont attaqué la ville de Qabataya, en Cisjordanie. Au cours de cette attaque, les tirs des forces d'occupation israéliennes ont mortellement atteint Ahmad, qui jouait avec ses amis devant sa maison. Après deux jours de souffrances, Ahmad est décédé. À la demande fort louable de sa famille, il a été fait don de ses organes pour sauver la vie de six enfants israéliens « dans l'intérêt de la paix entre les peuples ».



Outre les scènes de mort et de destruction qu'il a dû supporter ces trois dernières semaines, après chaque attaque militaire israélienne, le peuple palestinien a dû également faire face aux déclarations incendiaires répétées de membres du Gouvernement israélien. Ces déclarations, qui attaquaient la direction palestinienne et mettaient en doute ses intentions ou discréditaient la Feuille de route approuvée à l'échelon international, ont répandu le désespoir et fait grandir l'animosité au sein de la population palestinienne.

C'est dans ce contexte que, le 28 octobre 2005, le Ministre israélien de la défense, Shaul Mofaz, a déclaré au quotidien israélien de grande circulation, *Yediot Ahronot*, qu'il doutait fortement de la possibilité de parvenir à un accord de paix avec la génération actuelle de dirigeants palestiniens. Le Ministre est allé jusqu'à dire que les Israéliens devraient attendre « la prochaine génération » pour parvenir à la paix avec les Palestiniens. Ajoutant à ces propos incendiaires et affligeants, le Premier ministre israélien a déclaré à la Knesset, trois jours plus tard, que l'engagement israélien vis-à-vis de la Feuille de route était subordonné aux réserves formulées par son gouvernement. De surcroît, le Premier ministre israélien a continué de s'ingérer de manière flagrante dans les affaires intérieures palestiniennes en déclarant ouvertement son intention de faire obstruction aux prochaines élections législatives si le Hamas y participait.

Israël, puissance occupante, a compliqué davantage encore une situation déjà difficile en déclarant son intention de financer largement ses activités illégales de colonisation, particulièrement à Jérusalem-Est occupée, parallèlement à la poursuite de la construction de son mur illégal. Les plans annoncés d'une nouvelle expansion du soi-disant « Grand Jérusalem », qui consistent notamment à relier la colonie illégale de « Maale Adumin » à Jérusalem-Est, scindera de fait la Cisjordanie en deux parties disjointes, rendant pratiquement impossible la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant. Ces plans violent de manière flagrante le droit international, l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice le 9 juillet 2004 et les obligations qui incombent à Israël au regard de la Feuille de route.

Le fait qu'Israël continue de lancer de telles agressions et de mettre en œuvre ses politiques et pratiques illégales à l'encontre du peuple palestinien tient indubitablement au fait que la communauté internationale le laisse, encore et encore, agir dans l'impunité sans avoir à souffrir des conséquences de ses actes. La communauté internationale doit donc lancer de nouveau un appel à Israël, puissance occupante, pour qu'il respecte toutes les obligations juridiques qui lui incombent en vertu du droit international, y compris du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme, et doit prendre des mesures énergiques si les violations se poursuivent.

La présente lettre fait suite aux 225 lettres que nous vous avons adressées au sujet de la crise qui sévit dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces correspondances, qui sont datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 28 octobre 2005 (A/ES-10/311-S/2005/685), constituent les annales des crimes commis par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien, depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien et dont les auteurs doivent être traduits en justice.

En conséquence, suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis la dernière lettre que nous vous avons adressée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 19 Palestiniens, portant le nombre total de martyrs palestiniens tués depuis septembre 2000 à 3 774 (les noms des martyrs qui ont été identifiés à ce jour sont indiqués dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 15 novembre 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
(27 octobre - 14 novembre 2005)**

Jeudi, 27 octobre 2005

1. Mohamad Kandeel (16 ans)
2. Mohamad Al-Razayna

Vendredi, 28 octobre 2005

Majed Matate

Dimanche, 30 octobre 2005

1. Jihad Mohamad Zakarna
2. Arsheed Ahmad Tawfiq Kamile

Mardi, 1^{er} novembre 2005

1. Hassan Attiya Al-Madhouné
2. Fawzi Mohamad Abu Al-Qorae

Mercredi, 2 novembre 2005

Raafat Moussa Torkmane

Vendredi, 4 novembre 2005

1. Ahmad Ismail Al-Khatib (12 ans)
2. Mohamad Hichm Assaf Kamile

Lundi, 7 novembre 2005

Hani Awda Abu Sawawine

Mardi, 8 novembre 2005

Mohamad Hamdi Abu Saliha (15 ans)

Mercredi, 9 novembre 2005

1. Samir Ribhi Ahmad Dary
2. Akram Abu Gadabeene

Jeudi, 10 novembre 2005

Facel Abu Arram

Samedi, 12 novembre 2005

Bilal Waked Al-Shaer (17 ans)

Dimanche, 13 novembre 2005

Shojae Balaoui

Lundi, 14 novembre 2005

Amjad Al-Hannaoui

* Les forces d'occupation israéliennes ont tué au total 3 774 martyrs palestiniens depuis le 28 septembre 2000.
